



Programme Intégré REDD-Equateur RD Congo

**RAPPORT ANNUEL SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME REDD+¹
27 AOÛT – 31 DECEMBRE 2019**

<p>Titre du Programme & Référence Titre du Programme REDD+: PIREDD Equateur</p> <p>Réf. FAO du Programme: UNJP/DRC/070/UNJ</p> <p>Numéro de référence du Programme/MPTF Office:² 00117600</p>	<p>Localité, Secteur/Thème(s) du Programme Localité : Echelle provinciale</p> <p>Secteur/Thème(s) : Secteur forestier et Changement Climatique</p>
<p>Organisations participantes</p> <p>FAO</p>	<p>Partenaires de mise en œuvre</p> <p>Gouvernement et administrations de la Province, WWF, OSC</p>
<p>Budget du Programme (US\$)</p> <p>Contribution du Fonds: 6 millions Contribution Suède : 4 millions</p> <p>TOTAL: 10 millions</p>	<p>Durée du Programme (mois)</p> <p>Durée totale (mois): 48 mois</p> <p>Date de démarrage³: 27/08/2019</p> <p>Date de clôture originale⁴ 26/08/2023 Date de clôture actuelle⁵ 26/08/2023</p>
<p>Evaluation du Programme</p> <p>Evaluation – (à joindre le cas échéant) <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Evaluation à mi-parcours – (à joindre le cas échéant) <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>	<p>Soumis par:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Nom: Aristide Ongone Obame ○ Titre: FAO-R ○ Organisation participante: FAO ○ Adresse e-mail: FAO-CD@fao.org

¹ Le terme "programme REDD+" est utilisé pour les projets, programmes et programmes conjoints.

² Le numéro de référence du programme REDD+ est le même que celui sur le message de notification, aussi appelé "Project ID" sur le [MPTF Office GATEWAY](#).

³ La date de démarrage est la date du premier transfert de fonds du MPTF Office en tant qu'Agent Administratif. Cette date est disponible sur le portail du MPTF Office ([MPTF Office GATEWAY](#)).

⁴ Tel qu'approuvé sur le document de programme originale par l'organisme de prise de décisions pertinent/comité de pilotage.

⁵ Au cas de prolongation du programme, la date de clôture révisée et approuvée doit être reflétée ici. Si la prolongation n'est pas approuvée, la date de clôture actuelle est la même que la date de clôture initiale. La date de clôture est la même que la date de clôture opérationnelle, qui fait référence au moment où toutes les activités du programme REDD+ ont été complétées par l'Organisation Participante responsable.

Table des matières

ACRONYMES	3
RÉSUMÉ	4
1. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	5
2. REALISATIONS D'ETAPE	9
3. RISQUES, DEFIS ET OPPORTUNITES	11
4. CONCLUSION	12

ACRONYMES

CAFI	Initiative pour la forêt de l’Afrique centrale (<i>Central African Forest Initiative</i>)
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
COPIL	Comité de Pilotage
DA	Données d'Activité
DDD	Direction du Développement Durable
DIAF	Direction des Inventaires et Aménagements Forestiers
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FONAREDD	Fonds National REDD+
MEDD	Ministère de l’Environnement et du Développement Durable
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RDC	République Démocratique du Congo
	Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts,
REDD+	gestion durable des forêts et stocks de carbone
SNSF	Système National de Surveillance des Forêts

RÉSUMÉ

Le programme intégré de la Province de l'Equateur s'inscrit dans un contexte mondial de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) issus de la déforestation et de la dégradation des forêts. En tant que pilote, le programme vise quatre de sept Territoires que compte la province de l'Equateur à savoir : (i) les 3 Territoires du sud de la Province (Bikoro, Lukolela, Ingende) frontaliers de la Province de Mai-Ndombe afin d'éviter l'effet de rebond, dans un contexte de continuum, entre ces deux massifs forestiers contiguës, qui annihileraient les différents efforts en cours et prévus qui devront y être menées, notamment dans le cadre de PIREDD plateau et PIREDD-Mai-Ndombe; (ii) le Territoire de Bomongo, qui contient une des plus vastes zones humides du pays, dont une partie a été érigée en aire protégée : Réserve de la Ngiri.

Pour adresser efficacement les moteurs de la déforestation, dont principalement l'agriculture itinérante sur brûlis et la collecte de bois de feu, le programme privilégie, en plus des actions techniques de riposte, la gestion de la démographie à travers le planning familial et la promotion des stratégies d'adaptation qui se traduiraient par le maintien ou l'accroissement des superficies forestières. Dans ce contexte, le programme se propose d'adopter des méthodes d'afforestation communautaires et individuelles en vue de la conquête des savanes foncièrement sécurisées ; d'assurer la promotion de l'Agroforesterie ainsi que d'une agriculture durable et de conservation dans les jachères post-culturelles afin de contenir des nouveaux fronts de défrichement en forêts naturelles, en plus d'appuyer des itinéraires agricoles prometteuses en matière économique et environnementale. Dans ce cadre aussi, des activités alternatives à l'agriculture extensive, susceptibles de procurer aux communautés et groupes bénéficiaires des revenus substantiels et durables, qui les sortiraient graduellement du cercle vicieux de la pauvreté, sont proposées.

Suite à une planification consensuelle de l'utilisation des terres dans la zone d'intervention, le programme contribuera, suivant une approche volontariste et de PSE, à l'installation de 15 000 ha de superficie aménagée en zone d'intervention du programme. Cette superficie devrait être constituée de 7 000 ha de mise en défens, de 3 000 ha de boisement énergétique en savanes ainsi qu'en zones périurbaines anthropisées, de 2 000 ha dans les jachères post-culturelles établis sous-systèmes agro forestiers de fermes pilotes et enfin, d'un appui à la réhabilitation et au développement des cultures prennées de rente (Cacaoyer, Palmier, Caféier,...) sur 3 000 ha d'exploitation familiale. Le programme compte par ailleurs apporter une assistance technique dans la gestion d'environ 480 000 ha dédiées aux concessions forestières des communautés locales (PA et Bantous confondus). Afin de promouvoir des sources de financement durables et incitatives en faveur des acteurs, le programme envisage d'aborder les principes de Caisse de Résilience, mis en route dans le cadre des Associations Villageoises d'Épargne et Crédits (AVEC) avec des fonds localement générés au travers des PSE ou encore, issus de l'exploitation communautaire à terme des produits (vivriers et ligneux) d'exploitation.

Le programme met une emphase sur le renforcement d'une gouvernance locale, reflétée par des structures locales de gouvernance dont notamment, les Comités Locaux de Développement (CLD) à forte représentativité féminine (au moins 40 %), devant progressivement être fédérés en Conseils Agricoles et Ruraux de Gestion (CARG) aux échelons des Secteurs et des Territoires administratifs concernés. Dans ce contexte participatif, le programme compte associer les différentes parties prenantes dont les structures clés de l'Administration agricole

(IPAPPEL) et forestière (CPE) et ce ; en perspective d'une reprise en main et de la pérennisation des acquis. La composante « société civile » y est également considérée compte-tenu de ses compétences intrinsèques dans l'appui et l'accompagnement des communautés locales. Il en est de même du secteur privé, qui est ici considéré dans un contexte de promotion locale de partenariat public et privé, en matière notamment du développement et de la commercialisation de la production agricole de rente (Café, cacao, huile de palme) issue des exploitations familiales et de sa contribution attendue dans la réhabilitation des routes d'intérêt local. Afin de mieux fédérer les contributions respectives, une plate-forme multi-acteurs est prévue au niveau même de la province et le programme prévoit, aux échelons des entités administratives déconcentrées (territoires) et décentralisées (secteurs) des répliques qui seraient assorties, au niveau des CLD, de cadres de résolution à l'amiable des conflits, compte tenu de la diversité et de multiplicité des conflits qui sont susceptibles de naître lors de la mise en œuvre du programme.

1. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

Objectif principal : Le taux de déforestation diminue ou se stabilise, la couverture forestière augmente progressivement, les moyens d'existence de la population sont améliorés et la pression sur les forêts naturelles réduite dans la zone du projet.

Objectifs spécifiques déclinés en résultats spécifiques attendus du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre des Programmes Intégrés Sous Nationaux et prend en compte les effets suivants du plan d'investissement REDD : **Effet 1** (Investissement et politique agricole respectueux de l'environnement et améliorant les moyens d'existence de la population rurale) ; **Effet 2** (Investissement et politiques en matière de bois-énergie durable) ; **Effet 5** (Les diverses activités humaines sont mieux planifiées et permettent une optimisation de l'espace et une diminution de leur impact sur les forêts) ; **Effet 7** (la pression démographique est réduite au travers de l'adoption et de l'utilisation des méthodes de planning familial) ; et, **Effet 8** (la bonne gouvernance est assurée, permettant une mise en œuvre effective, transversale, transparente, équitable et durable de la REDD+ et intégrant l'information, la consultation, la participation et l'appropriation de toutes les parties prenantes).

Les détails des liens des 6 résultats attendus du PI-REDD/Equateur avec les effets du Programme d'Investissement REDD et les jalons de la lettre d'intention CAFI sont ci-dessous repris :

Résultat 1 : La gouvernance est améliorée à travers le renforcement des capacités des services techniques décentralisés (Ministères de l'agriculture, du développement rural et de l'environnement) et la mise en place des structures communautaires locales de gestion représentées selon les cas, par des Comités Locaux de Développement (CLD) et des Associations et organisations paysannes (AP/OP) (**Pilier : Gouvernance**)

Effets du Plan d'Investissement visés :

- **Effet 8 :** La *bonne gouvernance* est assurée permettant une mise en œuvre effective, transversale et intégrée, transparente, équitable et durable de REDD+, basée sur les résultats, et intégrant l'information, la consultation, la participation et l'appropriation de toutes les parties prenantes. Cela inclut également l'approche genre qui garantit l'équilibre entre les hommes et les femmes.

Jalons de la Lettre d'Intention visés :

- **Jalon 2018 c Gouvernance :** Renforcer la gestion de l'espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance territoriale appropriés, au travers de l'opérationnalisation des plateformes de concertation multi-acteurs et multisectorielles pertinentes (telles que les Conseils Agricoles Ruraux de Gestion), au mandat élargi, dans le cadre des programmes intégrés.

Résultat 2 : Les activités humaines à l'échelle du territoire sont planifiées et optimisées de façon à réduire la pression sur les forêts et en respectant les droits et besoins en terres des communautés locales (**Pilier : Aménagement du territoire**)

Effets du Plan d'Investissement visés :

- **Effet 3 :** La déforestation et la dégradation issues de l'exploitation des forêts est réduite grâce à une *gestion plus durable* ;

- **Effet 5** : Les activités humaines sont mieux *planifiées* permettant une optimisation de l'utilisation de l'espace et une diminution de l'impact sur les forêts ;
- **Effet 6** : Les *droits fonciers* permettent l'évolution durable de l'exploitation forestière et agricole ;
- **Effet 7** : La pression humaine sur les forêts, liée aux phénomènes migratoires et à la *dynamique démographique* est réduite.

Jalons de la Lettre d'Intention visés :

- **Jalon 2018 c Forêts** : Un plan ambitieux pour combattre l'exploitation illégale est élaboré, validé de manière participative et progressivement mis en œuvre ;
- **Jalon 2020 Aménagement du territoire** : Politique d'aménagement du territoire respectueuse de la ressource forestière et des droits et besoins des communautés locales et peuples autochtones, et schémas directeurs provinciaux d'aménagement du territoire développés dans toutes les zones des programmes intégrés et validés dans au moins trois zones de programmes intégrés ;
- **Jalon 2018 a Foncier** : Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre des programmes intégrés ;
- **Jalon 2018 a Démographie** : Stratégie d'appui aux zones des programmes intégrés définie avec le Comité Technique Multisectoriel Permanent de la Planification Familiale, sur base de l'analyse des besoins.

Résultat 3 : Les stocks de carbone forestier et les zones de tourbières sont sauvegardés grâce à la promotion de la foresterie communautaire, la Conquête et la Reforestation des savanes et des zones anthropiques des concessions forestières des communautés locales (**Pilier : Foresterie**)

Effet du Plan d'Investissement visé :

- **Effet 3** : La déforestation et la dégradation issues de l'exploitation des forêts est réduite grâce à une *gestion plus durable*.
Indicateur d'effet : Augmentation du nombre de communautés et ETD soutenues pour la mise en œuvre de la foresterie communautaire

Jalons de la Lettre d'Intention visés :

- **Jalon 2020 b Forêts** : Exploitation forestière illégale stabilisée d'ici 2020 et réduite rapidement pour atteindre des niveaux faibles d'ici 2030 ;
- **Jalon 2018 a Forêts** : La promotion et la mise en œuvre de divers modèles locaux et communautaires de gestion des forêts feront partie intégrante de la politique forestière, avec des standards rigoureux et en accord avec l'Objectif 6.

Résultat 4 : L'agriculture sédentaire est développée via les paiements pour services environnementaux au travers des modèles viables et durables en zones de savanes et dans les jachères post-culturelles pour limiter l'agriculture itinérante sur brûlis en forêts naturelles et augmenter les revenus des populations grâce au développement des filières agricoles (**Pilier : Agriculture**)

Effets du Plan d'Investissement visés :

- **Effet 1 : Investissements agricoles** respectueux de la forêt et améliorant les moyens d'existences des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées (femmes, peuples autochtones, etc.) ;
- **Effet 3 : La déforestation et la dégradation issue de l'exploitation des forêts est réduite grâce à une gestion plus durable.**
- **Effet 5 :** Les activités humaines sont mieux *planifiées* permettant une optimisation de l'utilisation de l'espace et une diminution de l'impact sur les forêts ;
- **Effet 7 :** La pression humaine sur les forêts, liée aux phénomènes migratoires et à la *dynamique démographique* est réduite.

Jalons de la Lettre d'Intention visés :

- **Jalon 2018 c Agriculture :** Dispositif d'encadrement agricole et de production/distribution d'intrants en place dans chaque Programme Intégré REDD+ en fin d'année 2 de mise en œuvre, pour une large diffusion de technologies agricoles durables allant dans le sens de la sédentarisation, et respectant les plans de zonage.
- **Jalon 2018 a Forêts :** La promotion et la mise en œuvre de divers modèles locaux et communautaires de gestion des forêts feront partie intégrante de la politique forestière, avec des standards rigoureux et en accord avec l'Objectif 6.
- **Jalon 2018 b Forêts :** promotion et mise en œuvre de divers modèles locaux de gestion des forêts
- **Jalon 2018 c Foncier :** appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre des Programmes Intégrés.

Résultat 5: La production de bois énergie est faite à partir des sources durables d'approvisionnement (hors forêts naturelles), dans des boisements établis en périphérie des grands centres de peuplement et dans les savanes et les alentours des habitations en milieu rural (Pilier : Energie)

Effets du Plan d'Investissement visés :

- **Effet 2 : Réduction de la part de bois-énergie non-durable**
- **Effet 3 : La déforestation et la dégradation issue de l'exploitation des forêts est réduite grâce à une gestion plus durable.**
- **Effet 5 :** Les activités humaines sont mieux *planifiées* permettant une optimisation de l'utilisation de l'espace et une diminution de l'impact sur les forêts ;

Jalons de la Lettre d'Intention visés :

- **Jalon 2018 b Forêts :** promotion et mise en œuvre de divers modèles locaux de gestion des forêts
- **Jalon 2018 c Foncier :** appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et

dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre des Programmes Intégrés.

- **Jalon 2020 b et c :** Foyers améliorés diffusés et utilisés dans 10% (moyenne pondérée) des ménages de Kinshasa et des capitales provinciales où les programmes intégrés ont été mis en œuvre / Mise en œuvre de projets bois énergie autour de grands centres urbains, basés sur les études et pilotes existants, agissant le long de la chaîne de valeurs de manière à diversifier l'approvisionnement hors forêts naturelles (plantations durables et agroforesterie), améliorer l'efficacité de la carbonisation au travers de technologies adaptées, et appuyant les réformes politiques et réglementaires nécessaires, etc.

Résultat 6: Les populations locales et peuples autochtones ont accès à l'information et aux services de planning familial (éducation, promotion de l'entrepreneuriat féminin, coopérative agricole) (**Pilier : Démographie**)

Effets du Plan d'Investissement visés :

- **Effet 7 :** La pression humaine sur les forêts, liée aux phénomènes migratoires et à la *dynamique démographique* est réduite.

Jalons de la Lettre d'Intention visés :

- **Jalon 2020**

Plan stratégique national à vision multisectorielle pour la planification familiale mis en œuvre, permettant une augmentation de la prévalence contraceptive moderne dans les zones cibles tel que stipulé dans le Plan stratégique national (au moins 1.5 point de pourcentage de plus par an).

- *Jalons intermédiaires décembre 2018* a, b, c - Stratégie d'appui aux zones des programmes intégrés définie avec le Comité Technique Multisectoriel Permanent de la Planification Familiale, sur base de l'analyse des besoins / Elaborer et mettre en œuvre d'ici fin 2017 un plan pour consulter les parties prenantes (gouvernement, organisations de mise en œuvre, bailleurs travaillant dans les zones de santé cibles, et chefs locaux et société civile) sur les liens réciproques entre démographie, gestion des ressources naturelles et développement, y compris en lien avec l'objectif affiché de la RDC de devenir une économie émergente d'ici 2030/ La Stratégie Nationale de communication sur la planification familiale et éducation des femmes est mise en œuvre, en prenant en compte les objectifs exprimés dans le Plan stratégique national à vision multisectorielle pour la planification familiale 2014-2020 et les objectifs du Gouvernement vers une économie émergente d'ici 2030.

2. REALISATIONS D'ETAPE

Les réalisations d'étape du projet portent uniquement sur la période du démarrage du projet, correspondant au premier transfert des fonds et s'inscrit entre le 27 Août au 31 Décembre 2019 et comprennent :

- Le lancement officiel du projet le 27 novembre 2019, réaffirmant ainsi l'endossement du gouvernement central, avec un soutien à la mise en œuvre exprimé par l'exécutif provincial et l'Assemblée provinciale et une appropriation du projet par les parties prenantes. Le rapport y afférent a été produit et a été validé. Il sera publié au niveau national et sur le site du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo
- Un draft du mandat et du mode de fonctionnement du Comité de pilotage (COFIL) a été produit et devra être finalisé et approuvé durant le premier trimestre 2020 en prévision du 1er COFIL du projet ;
- Les drafts de plan de communication ainsi que du plan de suivi et évaluation, présentés lors du lancement sont disponibles et devront être finalisés au courant de 2020 et mis en œuvre ;
- Des données de base sur les indicateurs socio-économiques et quelques informations pertinentes sur le bio-physique ont été collectées lors de la mission de collecte de données du 3 au 18 novembre et devront alimenter l'élaboration de l'EIES dont le premier draft doit être discuté lors du premier COFIL prévu durant la première quinzaine du mois de mars 2020 ;
- La première mission de consultation sur le processus de consentement libre informé et préalable du projet PI-REDD a été organisée du 11 au 17 novembre 2019 dans la province de l'Equateur pendant la mission de collecte des données de base. Celle-ci a insisté sur l'identification des peuples autochtones dans la zone cible du projet, l'identification des principaux défis liés à la Gouvernance foncière et à l'aménagement du territoire, la problématique du contrôle des terres par des hommes bantous au détriment des autochtones et le statut juridique des terres dans la zone du projet. Aussi, le rapport a mis en exergue le fait que le processus de CLIP n'est actuellement pas clairement défini dans les lois de la RDC, et que les femmes PA sont considérées comme victimes d'une double discrimination (en tant que femme et en tant que PA) ; le rapport a abordé la question liée au mécanisme de rétroaction et de plaintes et élaborer un calendrier et les prochaines étapes pour poursuivre le processus. Un rapport sur la première mission de consultation sur la CLIP est disponible ;
- Le Projet a activement participé à l'atelier de lancement de PROMIS pour le planning familial et à l'atelier organisé par PROMIS sur le planning familial pour tous les PIREDD. Une feuille de route pour le PIREDD Equateur de décembre 2019 à avril 2020 a été élaborée et validée.
- Le protocole d'accord entre FAO LoA avec le WWF, partenaire principal d'exécution du projet, a été validé, approuvé, signé par le Représentant de la FAO en RD Congo en Décembre 2019 et envoyée au WWF pour signature ;
- Un Accord de coopération avec le WWF a été validé par la FAO et attend son approbation par la hiérarchie de WWF au courant de janvier 2020 pour devenir exécutoire ;
- En termes de Ressources Humaines, le personnel essentiel a été recruté et son immersion en interne réalisée pour permettre son déploiement sur le terrain dès janvier 2020. Le recrutement des autres composantes et leur déploiement sur le terrain se poursuivra progressivement pour être complété durant le premier trimestre 2020;
- Le gros de matériels (informatique et de communication/V-Sat et équipements logistiques (véhicules, motos, hors-bords, coques, groupes électrogènes,

stations solaires) ont été soit déjà acquis ou encore sous commande. Leur déploiement et mise en service se fera dès janvier 2020 ;

- En matière de semences :
 - Les commandes ont été lancées pour le Maïs (2 variétés), Arachides (2 variétés), palmier à huile (Tenera) pour être livrées au plus tard le 15 février 2020
 - Les commandes pour Manioc, Igname, Caféier et Cacaoyer sont en attente de validation des spécifications techniques d'AGPM et leur livraison est également aux alentours du 15 février 2020.

➔ ***Bref, le projet est encore à ses débuts et les réalisations techniques prévues ne pourront être initiées que dès début janvier 2020 et au mieux après le premier COPIL prévu pour le mois de mars 2020.***

3. RISQUES, DEFIS ET OPPORTUNITES

Le projet, dès sa conception, est apparu ambitieux en termes des activités embrassées, dont certaines ne peuvent se réaliser dans le cadre du financement actuel, quoique identifiées et convenues avec les bénéficiaires lors de la conception du programme.

Ceci concerne, entre autres, l'appui au développement des activités alternatives génératrices des revenus (élevage et pisciculture familiale, maraîchage de case, maraîchage urbaine et périurbaine, etc.), l'aspect de gestion des concessions forestières industrielles en matière des clauses sociales en faveur des communautés riveraines, l'exécution du plan de communication, la détermination du niveau de référence pour mesurer les progrès périodiques réalisés à travers SNSF, etc.

Le projet, qui commence à la dernière année du premier cycle de programmation du FONAREDD (2015-2020), est appelé à initier quelques activités qui contribuent au relèvement des communautés accompagnées pour susciter une mise en confiance locale. Ceci sera un véritable défi qui appellera à une franche collaboration entre d'une part, l'Exécutif provincial en tant que porteur du projet et d'autre part, les acteurs de mise en œuvre et les bénéficiaires pour initier quelques actions prévues dans le plan de développement de la province.

La possibilité pour le projet de bénéficier des appuis additionnels potentiels lors de la négociation de la deuxième phase de programmation du FONAREDD (2021-2025) constitue une opportunité à saisir qui devra prendre en compte, autant des activités identifiées et retenues dans le cadre actuel du prodoc et qui ne peuvent se réaliser compte tenu du budget actuellement alloué au projet, que des actions nouvelles qui seront entre-temps identifiées comme prioritaires par les bénéficiaires. Il en sera aussi question d'étendre les activités du projet dans l'ensemble de 7 territoires de la province pour constituer un tout en termes de l'aménagement du territoire et du développement.

Un recadrage des activités sera sans doute requis, en profitant des acquis des autres partenaires en matière de l'aménagement du Territoire et des complémentarités et synergie avec les autres projets dans la zone du projet dont le PGDF, qui aborde les aspects de foresterie communautaire et de l'exploitation artisanale.

Des propositions seront faites pour être discutées lors du premier COPIL en vue des orientations, des amendements et des enrichissements éventuels. La version qui en ressortira sera soumise à l’approbation du FONAREDD qui, éventuellement, approuvera et actera le nouveau recadrage.

4. Rapport financier

Malgré le fait que le démarrage effectif de la plupart des activités sera réalisé, la FAO consenti des dépenses pour l’acquisition des équipements dont le résumé se présente comme suit :

Catégorie UNDG	Montant en USD	Description
1. Frais liés aux effectifs et autres frais de personnel	45 982	Chargé de mise en œuvre, Chargé composante AT, Chauffeur, support FAO
2. Fournitures, produits de base et matériaux	8 880	Casques motos et autres fournitures
3. Equipements, véhicules et mobilier, amortissement compris	263 769	Vehicules, motos, ordinateurs, VSAT, dédouanement
5. Voyages	16 566	Atelier de lancement
6. Contreparties des transferts et subventions	0	Montant du LoA entre FAO et WWF entre autres; non encore engagé)
7. Frais généraux de fonctionnement et autres frais directs	14 140	Atelier de lancement et autres frais généraux (comunication, internet, sécurité, etc.)
8. Frais de gestion -Coûts d’appui indirects	2 547	Coûts indirects comptabilisés au 31 décembre 2019
TOTAL	351 885	

5. CONCLUSION

Le projet PIREDD Equateur est à son démarrage alors que l’année 2020 constitue la dernière année de la phase de programmation du FONAREDD. Les activités techniques ne pourront être initiées qu’en 2020 et leur réalisation permettra d’aborder certains aspects du rapport annuel qui ne peuvent être considérés dans celui-ci, qui lui, porte sur l’année 2019. Les quelques actions réalisées durant la période se sont limitées au lancement effectif du Projet sur le terrain, à la consultation des partenaires clés à Kinshasa et dans la province de l’Equateur et aux négociations et à la finalisation des accords de partenariat entre FAO et WWF, au processus de recrutement des ressources humaines, aux commandes ou à l’acquisition des intrants agricoles requis, du matériel informatique et de l’équipement logistique.